



l'internet français ouvert sûr et responsable

LETTRE OUVERTE AUX CANDIDAT(E)S A LA PRESIDENTIELLE 2027

Pour un nouvel Internet français, ouvert et responsable

L'association INNOOO et les plus de 137.000 signataires de son Pacte numérique interpellent les candidat(e)s à l'élection présidentielle 2027 :

www.innooo.fr puis Pacte numérique et Manifeste Innooo

L'objectif : préserver notre indépendance numérique individuelle et collective et Résister à la domination du Gafam aux effets nocifs aujourd'hui prouvés :

- Accession de nos enfants à la pornographie à 10 ans en moyenne
- Cyber harcèlements de plus en plus nombreux et parfois suicides
- Violation de la vie privée et revente de nos données personnelles
- Abus de position dominante entravant l'innovation
- Publicité non régulée incitant à l'addiction et à la surconsommation
- Surexposition aux écrans entraînant des pathologies prouvées
- Pollution numérique faisant de l'internet gafam le 1^{er} pollueur mondial □ Atteintes à la démocratie par la désinformation généralisée

Le moyen : mise en place pour supprimer ou restreindre ces dangers des 3 mesures détaillées dans les pages qui suivent :

- La construction d'une infrastructure d'un nouvel internet français, ouvert, sûr, sans publicité et responsable, intégrant les 7 propositions du Pacte numérique Innooo et donc indépendant des régies publicitaires fermées du Gafam,
- Chaque citoyen doit devenir propriétaire de ses données personnelles, libre à lui de les vendre ou pas,
- Les sites et les plateformes internet doivent être considérés comme des éditeurs responsables des contenus hébergés et non des hébergeurs non responsables des contenus hébergés comme c'est actuellement le cas, permettant d'appliquer la loi de 1881 sur la liberté de la presse et de faire condamner le directeur de la publication seul responsable des contenus publiés en cas de contenu illicite.

Nous vous remercions de nous faire savoir si vous êtes favorables à ces mesures en précisant bien entendu vos projets sur ce sujet clé de l'internet français pour 600 millions de Francophones.

Sans réponse de votre part, nous considérerons que vous ignorez ces enjeux.

Vive la France libre

Luc RUBIELLO
Président Association INNOOO
www.innooo.fr



l'internet français ouvert sûr et responsable

LETTRE OUVERTE AUX CANDIDAT(E)S A LA PRESIDENTIELLE 2027 **Pour un nouvel Internet français, ouvert et responsable**

Introduction : 3 mesures pour un enjeu de souveraineté

1. Construire l'infrastructure d'un internet français ouvert et responsable
2. La propriété des données personnelles des Français
3. Les plates-formes internet doivent devenir des éditeurs responsables

Conclusion : un choix de civilisation

Introduction : 3 mesures pour un enjeu de souveraineté

L'audience des géants américains du numérique (GAFAM) sur les « technologies de l'esprit » en France (IA, moteurs de recherche, ordinateurs et téléphones portables, réseaux sociaux, commerce en ligne, bureautique) est proche de 100 %.

Cette dépendance n'est pas seulement commerciale : nos données personnelles et nos communications transitent par des infrastructures et des régies publicitaires fermées, hors de tout contrôle et au service d'une économie de la donnée (Big Data) dont la logique - tracer, profiler, monétiser - est incompatible avec la vie privée, la démocratie, l'éducation de notre jeunesse et l'indépendance nationale.

Le nouvel Internet français proposé ici repose sur un principe simple : ouvert, sûr, responsable et sans publicité, il repose sur des outils conçus, hébergés et maintenus en France, pour les Francophones. Ces outils sont financés sans régie publicitaire et donc indépendants des modèles économiques fermés du GAFAM.

Mesure 1 : Construire l'infrastructure d'un internet français, ouvert et responsable

les 7 propositions du Pacte numérique INNOOO comme socle

L'infrastructure de l'internet français s'adosse aux sept propositions du Pacte numérique INNOOO pour l'indépendance et la sécurité Internet de la France qui a été signé par plus de 137000 personnes et qui alerte sur les dangers et la réalité quotidienne de l'internet GAFAM car « Si c'est gratuit, c'est vous le produit ! » :

1. Gouvernance indépendante : mise en œuvre par une structure publique ou privée indépendante et composée de membres de la société civile,
2. Protection des données : accélération de la mise en place du règlement européen sur les données personnelles (RGPD) peu ou pas appliqué à l'heure actuelle,
3. Justice fiscale : loi fiscale pour lutter contre l'évasion fiscale des multinationales américaines du numérique afin de rétablir une concurrence loyale : rappelons que le GAFAM a été condamné à plus de 20 milliards€ d'amendes,
4. Chiffrement souverain : facilitation du cryptage des courriels par des solutions françaises pour une confidentialité de bout en bout,
5. Noms de domaine indépendants : création de répertoires de noms de domaines indépendants, pour sortir du monopole de l'ICANN,
6. Logiciels libres nationaux : utilisation intensive de logiciels libres français, auditable, durables et non captifs,
7. Recherche-Développement : amplification de la R&D sur l'IA et l'Internet du futur.

Quatre couches pour un Internet souverain

- Couche nommante : répertoires de noms de domaine indépendants : la France et l'Europe retrouvent la maîtrise de l'adressage, condition première de toute autonomie réseau.
- Couche applicative - Moteur de recherche ouvert, réseau social acentré, libre, fédéré et modéré, messageries chiffrées françaises : des services sans publicité, sans pistage publicitaire et dont le code est auditable par la communauté.



l'internet français ouvert sûr et responsable

- Couche d'hébergement : Data centers sur le territoire national, alimentés de manière responsable (énergies renouvelables là où l'internet GAFAM est devenu le 1^{er} pollueur mondial) et soumis au droit français y compris pour l'accès aux données.
- Couche de gouvernance et de financement : Structure indépendante, modèle économique fondé sur l'adhésion et le don et l'économie réelle locale, jamais sur la vente d'espaces publicitaires ou de données personnelles.

Sans régies publicitaires fermées, il n'y a ni cookies de traçage, ni profils commerciaux, ni optimisation attentionnelle nuisible : les outils servent l'utilisateur, pas l'annonceur. La modération humaine du réseau social, les actions de sensibilisation aux bons réflexes Internet dans les communes, lycées et universités et le chiffrement systématique font de la responsabilité envers la vie privée, la jeunesse et la démocratie locale des critères qui structurent l'infrastructure de ce nouvel internet.

Construire cette infrastructure, c'est passer d'une position de consommateur captif à celle d'acteur actif et souverain. Les sept propositions du Pacte numérique fournissent le fil directeur; les outils français sans publicité en ligne en prouvent déjà la faisabilité.

Il ne manque que la volonté politique : la mettre en œuvre, c'est offrir aux générations futures un internet où leur liberté ne dépendra plus des données personnelles possédées sans consentement par le GAFAM ; chaque citoyen devenant propriétaire de ses données personnelles.

Mesure 2 : la propriété des données personnelles des Français

Un vol silencieux et massif

Chaque clic, chaque recherche, chaque message, chaque déplacement laisse une trace. Aujourd'hui, ces traces, c'est-à-dire des fragments intimes de notre vie, sont captées par les plateformes du GAFAM sans consentement réel ni rétribution. Le « consentement » demandé par les conditions d'utilisation est une fiction : il est obtenu par consentement forcé, sous peine d'exclusion du service, sans véritable choix, sans information lisible et sans contrepartie.

Cette appropriation est à la source d'un modèle économique sans précédent : les régies publicitaires fermées du GAFAM monétisent nos données à notre insu. Nous ne sommes plus les utilisateurs des services : nous en sommes les produits comme le souligne le slogan du Pacte numérique INNOOO qui a contribué à son succès :

« Si c'est gratuit, c'est vous le produit ! »

La société de l'information a basculé dans la société de la donnée, où la valeur créée par chacun est confisquée par quelques multinationales étrangères sans contrepartie, ni transparence, ni rémunération, ni contrôle sur l'usage qui en est fait, y compris à des fins de renseignement qui est pour les américains la définition de l'intelligence : la CIA est l'agence centrale de renseignement.

Le principe : la propriété, fondement de la liberté

- La propriété est un droit fondamental. Ce qui est vrai pour la terre ou le logement doit l'être pour la donnée personnelle : le citoyen doit être le propriétaire exclusif de ses données. Cela signifie concrètement :
- Un titre de propriété numérique : chaque donnée personnelle est rattachée juridiquement à son auteur, inaliénable sans son accord libre, spécifique et éclairé avec un consentement réellement révoquant à tout moment.
- Un droit d'accès et de retrait permanent : consulter, rectifier, exporter ou effacer l'intégralité de ses données, où qu'elles soient stockées, et faire cesser tout traitement non consenti.
- Un droit de revente libre : le propriétaire peut choisir de céder tout ou partie de ses données à des tiers (recherche médicale, études de marché, services personnalisés) contre rémunération ou refuser de les céder.
- La liberté de vendre implique la liberté de ne pas vendre.



l'internet français ouvert sûr et responsable

- Une traçabilité des traitements : toute utilisation est notifiée, documentée et auditable ; aucune donnée ne circule dans l'opacité totale comme c'est le cas dans les régies publicitaires fermées du GAFAM qui les transfèrent aux Etats-Unis où seule la loi américaine s'applique.

Devenir propriétaire, c'est redevenir libre : libre de connaître ce qu'autrui sait de nous, libre de taire ce que nous voulons protéger, libre de tirer profit de la valeur de nos données personnelles.

Pourquoi le GAFAM ne peut pas l'accepter ? Et pourquoi c'est précisément le moment d'agir ?

Ce droit à la propriété détruit le cœur du modèle GAFAM : des services gratuits en apparence, payés en réalité par la captation et la revente de nos existences numériques. C'est pourquoi il ne viendra jamais des plateformes elles-mêmes, ni des politiciens sous influence. Il exige une action souveraine : une loi de propriété des données personnelles, portée par une gouvernance indépendante, adossée à des outils français conçus, hébergés et maintenus sur notre territoire ; sans publicité, donc sans intérêt à nous tracer.

C'est le prolongement logique du Pacte numérique INNOOO : accélérer l'application du règlement européen sur les données personnelles (RGPD), imposer le chiffrement des courriels de bout en bout par des solutions françaises, favoriser les logiciels libres nationaux qui rendent les traitements et les données auditables.

La propriété des données n'est pas une option technique : c'est la condition de l'indépendance numérique de la France.

Mesure 3 : les plates-formes internet doivent devenir des éditeurs responsables

L'échappatoire juridique des plates-formes

La loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN) a posé un principe qui a bouleversé l'équilibre de l'expression publique : les sites et plates-formes qui hébergent des contenus sont présumés hébergeurs, donc non responsables des contenus publiés par leurs utilisateurs, tant qu'ils ne les ont pas expressément validés.

Sur cette présomption, les plates-formes du GAFAM ont bâti un empire de l'attention : elles organisent, hiérarchisent, recommandent et monétisent des milliards de contenus donc exercent une activité d'édition de fait tout en revendiquant le statut d'hébergeur passif pour échapper à toute responsabilité.

C'est le double langage fondateur du numérique américain : tous les pouvoirs d'un directeur de publication, aucune de ses obligations.

Cette irresponsabilité organisée a des conséquences concrètes : fausses informations (fake news et deep fake news généralisées et virales), incitations à la haine, cyberharcèlements, contenus pédocriminels, diffamations sans responsable identifiable ni condamnable.

La modération, quand elle existe, est d'une opacité totale : arbitraire, algorithmique, sans recours. La loi semble suspendue aux portes des plates-formes.

Revenir au droit français : le statut d'éditeur et la loi de 1881

La proposition est simple : tout site ou plate-forme qui organise, hiérarchise, recommande ou valorise des contenus (et a fortiori qui en tire un revenu publicitaire) doit être juridiquement considéré comme un éditeur, au sens de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, et non comme un hébergeur.

Rappelons que devenir éditeur, c'est assumer les obligations qui accompagnent historiquement le statut de directeur de la publication, seul responsable des contenus illicites, identifiable, joignable et condamnable par lui-même ou via un directeur de la publication français pour les plates-formes étrangères opérant sur notre territoire.

Appliquer la loi de 1881 à l'internet n'est pas la restreindre : c'est l'étendre. Cette loi, pierre angulaire de notre démocratie, a en effet trois apports majeurs à la liberté d'expression :



l'internet français ouvert sûr et responsable

- La suppression de la censure préalable et des régimes d'autorisation : depuis 1881, on publie librement, sans permission, nul ne doit demander l'accord d'une plate-forme opaque ou d'un algorithme pour s'exprimer.
- La responsabilité a posteriori et l'auteur déterminable : on répond de ses écrits après publication, devant un juge indépendant, avec un responsable clairement désigné ce qui remplace l'arbitraire privé des modérations GAFAM (quand elles existent), où la censure est décrétée en silence.
- Un régime protecteur : délais de prescription courts, définition précise des délits (diffamation, injure, incitation à la haine), protection renforcée des victimes.

La loi de 1881 ne punit pas l'opinion : elle protège les personnes contre les atteintes caractérisées.

La responsabilité d'éditeur n'est donc pas une menace pour la liberté d'expression en ligne mais bien sa garantie.

Un internet français conforme à notre droit

Faire des plates-formes des éditeurs responsables, c'est rétablir la symétrie que le GAFAM a détruite : le pouvoir éditorial doit aller de pair avec la responsabilité éditoriale. C'est la condition pour que cesse l'impunité des contenus illicites et l'arbitraire des suppressions opaques.

C'est aussi une exigence de souveraineté : la loi française doit s'appliquer pleinement aux technologies de l'esprit qui conditionnent la formation de notre jeunesse et la vie de notre démocratie.

Un internet français ouvert, sûr et responsable suppose des éditeurs responsables ; chacun devant répondre de ce qu'il publie, comme tout citoyen et toute presse de notre pays.

Conclusion : l'Internet français, un choix de civilisation

Ces trois réformes ne sont pas juxtaposées mais les trois piliers d'un seul et même édifice : un nouvel Internet français, ouvert, sûr, responsable et sans publicité :

- Une infrastructure souveraine : noms de domaine indépendants, moteur de recherche ouvert, réseau social fédéré et modéré, hébergement sur notre territoire, pour que les technologies de l'esprit cessent de dépendre de décisions prises à des milliers de kilomètres, dans l'intérêt d'actionnaires étrangers.
- La propriété des données personnelles : chaque citoyen propriétaire de ses données est libre de les vendre ou de ne jamais les vendre afin que cesse le grand transfert de richesse et d'intimité de ce début de siècle, et que la donnée redevienne ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : le bien de celui dont elle raconte la vie.
- Les plates-formes doivent devenir des éditeurs responsables : la loi de 1881 appliquée à l'internet, un directeur de la publication identifiable et condamnable pour que l'expression en ligne jouisse enfin des garanties que notre droit de la presse a conquises : publier sans permission, répondre devant un juge, jamais devant un algorithme.

Ces trois piliers se renforcent mutuellement. Une infrastructure sans publicité n'a aucun intérêt à tracer ses utilisateurs : la propriété des données y devient effective, pas seulement proclamée.

Des plates-formes responsables rendent l'infrastructure crédible : sans fake news impunies ni censure arbitraire, la confiance, fondement de toute vie numérique, peut s'installer.

Et la propriété des données prive le modèle GAFAM de sa matière première (les données personnelles) : là où il n'y a rien à confisquer, il n'y a plus rien à monétiser sans consentement.

Un projet qui est adossé au réel et qui a fait ses preuves

Ce projet n'est pas une utopie. Les outils français existent : moteur de recherche, réseau social libre acentré et modéré, actions de sensibilisation INN000 aux bonnes pratiques internet dans les communes et les lycées.



l'internet français ouvert sûr et responsable

Le Pacte numérique pour l'indépendance et la sécurité internet de la France a déjà rassemblé plus de 137 000 signataires autour de ses 7 propositions (gouvernance indépendante, RGPD pleinement appliqué, justice fiscale, chiffrement souverain, noms de domaine indépendants, généralisation des logiciels libres, recherche-développement sur l'internet du futur.

La société civile a montré la voie : il ne manque que la décision politique de l'emprunter à grande échelle.

Conclusion : un choix de civilisation

Car il s'agit bien d'un choix de civilisation, pas d'une fatalité. Accepter l'internet actuel, fermé, publicitaire, traçant, irresponsable, c'est accepter que la vie privée, l'éducation de notre jeunesse et le débat démocratique dépendent de régies publicitaires étrangères non soumises à nos lois.

Refuser ce destin, c'est dire que la France, patrie de la Déclaration des droits de l'homme et de la loi de 1881, a les moyens juridiques, techniques et humains de proposer autre chose : un internet où la liberté n'est pas une monnaie d'échange, où l'attention n'est pas une marchandise, où chacun est propriétaire de sa vie numérique et responsable de sa parole.

« Je ne suis pas vraiment libre si je prive quelqu'un d'autre de sa liberté », disait Mandela

« Notre liberté se construit sur ce qu'autrui ignore de nos existences », écrivait Soljenitsyne

Notre liberté numérique se construit, elle aussi, ensemble citoyens, élus, entreprises et associations.

Si on veut lutter contre l'hégémonie du GAFAM, on peut gagner.

Les milliers de membres INNOOO, ses plus d'un million de sympathisants et les 137000 signataires de son Pacte numérique pour l'indépendance et la sécurité internet de la France vous posent donc les 2 questions qui conditionnent l'avenir numérique de notre pays :

Candidat(e)s à l'élection présidentielle 2027 :

Voulez-vous un nouvel Internet français, ouvert et responsable ?

En cas d'élection, mettez -vous en œuvre les 3 réformes ci-dessus ?

Vive la France libre
Paris le 13 octobre 2026

Luc RUBIELLO
<https://lucrubiello.fr>

Président de l'association INNOOO
INNOvation Ouverte par Ordinateur
www.innooo.fr